

Compte-rendu de réunion

OBJET DE LA RÉUNION	Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) Séance plénière du 28 juin 2019	DATE 28/06/19
----------------------------	--	-------------------------

SERVICE Secrétariat du CRHH : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes **LIEU** Préfecture de région

Présidents de séance : Patrick Vauterin (DREAL) et Pierre Barruel (DRDJSCS)

1 ^{er} collège	Présent
Conseil Régional	
Conseil départemental de l'Ain	
Conseil départemental de l'Allier	Oui + pouvoir reçu
Conseil départemental de l'Ardèche	
Conseil départemental du Cantal	
Conseil départemental de la Drôme	Oui
Conseil départemental de l'Isère	
Conseil départemental de la Loire	Oui
Conseil départemental de la Haute-Loire	
Conseil départemental du Puy-de-Dôme	
Conseil départemental du Rhône	Pouvoir donné
Conseil départemental de la Savoie	
Conseil départemental de la Haute-Savoie	
Métropole de Lyon	Oui
Grenoble-Alpes Métropole	Oui + pouvoir reçu
Saint-Étienne Métropole	Oui
Clermont-Auvergne Métropole	Pouvoir donné
CA du Haut-Bugey	
CA du Bassin de Bourg-en-Bresse	
CA du Pays de Gex	
CA Montluçon Communauté	
CA Moulins Communauté	
CA Vichy Communauté	
CA Privas Centre Ardèche	
CA Annonay Rhône Agglo	Pouvoir donné

1 ^{er} collège (suite)	Présent
Arche Agglo	
CA du Bassin d'Aurillac	
CA Montélimar-Agglomération	
CA Valence Romans Agglo	
CA ViennAgglo	Pouvoir donné
CA Porte de l'Isère	Oui + pouvoir reçu
CA du Pays Voironnais	Oui + pouvoir reçu
CA Roannais Agglomération	
CA Loire-Forez	Oui
CA du Puy en Velay	
CA Agglo Pays d'Issoire	
CA Riom Limagne et Volcans	
CA de l'Ouest Rhodanien	Oui
CA Villefranche Beaujolais Saône	
CA Grand Lac	
CA Arlysère	Oui
CA du grand Chambéry	
CA Annemasse-Les Voirons Agglomération	
CA du Grand Annecy	
CA Thonon Agglomération	

2^{ème} collègue	Présent
AURA-HLM	Oui
ADOMA	Oui
SOLiHA	Oui + pouvoir reçu
Fédération des EPL	
EPORA	Oui
EPF locaux	
ADIL	
FNAIM	
FPI	Oui
UNAM	
UNIS	Pouvoir donné
Chambre des notaires	
CAPEB	
FFB	
LCA FFB	Oui
Ordre des architectes	
Action Logement	Oui
Caisse des dépôts	Oui
Comité des banques	
CAF	Oui
AROMSA	

3^{ème} collègue	Présent
FAPIL	Oui
Fédération des acteurs de la solidarité	Oui
URAF	
UNAFO	
URHAJ / URCLLAJ	Oui
Fondation Abbé Pierre	Oui
Président de COMED	Oui
SIAO	
ARTAG	Oui
CGL	
CLCV	
CNL	
CSF	
UNPI	
CRPA	Oui
CRPA	Oui
CPME	
MEDEF	Oui
CFDT	
CFTC	
CFE-CGC	
CGT	
FO	

Services de l'État	Présent
DDT 01	
DDT 03	
DDT 07	Oui
DDT 15	
DDT 26	Oui
DDT 38	Oui
DDT 42	Oui
DDT 43	
DDT 63	Oui
DDT 69	Oui
DDT 73	
DDT 74	Oui
DDCS 01	
DDCS 03	
DDCS 07	
DDCS 15	
DDCS 26	
DDCS 38	Oui
DDCS 42	
DDCS 43	Oui
DDCS 63	
DDCS 69	
DDCS 73	
DDCS 74	
DREAL	Oui
DRDJSCS	Oui
RRPIE	
DRFIP	
SGAR	Oui

Structures invitées	Présent
ADEME	
MRIE	Oui
INSEE	
ARS	
URIOPSS	Oui

Ouverture de la séance et introduction

Monsieur Vauterin (directeur adjoint de la DREAL) indique que Monsieur le préfet de région est retenu ce jour par d'autres obligations. La réunion sera donc co-présidée par la DREAL et la DRDJSCS.

Concernant les actualités, M. Vauterin rappelle que le Premier Ministre a signé il y a quelques semaines avec l'ensemble des acteurs du logement la « clause de revoyure 2020-2022 », avec des propositions gouvernementales qui limitent l'impact des lois de finances sur les bailleurs sociaux et prévoient des mesures de soutien à l'investissement. Dans le contexte de renégociation des conventions d'utilité sociale, ce cadre financier donne de la visibilité aux acteurs et favorise les efforts de construction et de rénovation du logement social.

L'ordre du jour de ce CRHH fera notamment le point sur la lutte contre l'habitat indigne, avec les suites de la circulaire du 8 février 2019 dont l'objectif est d'améliorer la coordination de l'action des services de l'État et de renforcer l'efficacité de la réponse pénale.

Concernant la programmation « parc public », le préfet de région a écrit au Ministre du Logement fin mars pour solliciter des crédits complémentaires. Les perspectives remontées par les territoires début juin confirment un besoin de PLAI supplémentaires pour Auvergne-Rhône-Alpes (notamment dans les territoires tendus). Concernant le produit PLAI adapté, il est attendu à terme qu'il représente 10 % des PLAI. Un séminaire sur le « PLAI adapté » a été organisé le 26 juin par la DREAL et l'AURA-HLM et a permis de présenter le produit, sa place dans les politiques d'accès au logement et ses modalités de mise en œuvre.

M. Vauterin indique que pour le parc privé, on constate une très forte dynamique pour les dossiers de rénovation énergétique Habiter Mieux, avec une augmentation très sensible du nombre de dossiers (4 140 dossiers Habiter Mieux en région au 20 juin soit + 116 % par rapport à juin 2018), que ce soit pour le produit Agilité (2 270 dossiers) ou pour le produit Sérénité (1 870 dossiers).

M. Barruel (directeur adjoint de la DRDJSCS) indique qu'il n'est pas prévu de point sur le programme 177 qui finance les structures d'hébergement et les dispositifs concourant aux parcours vers le logement et l'insertion des personnes vulnérables. Les modalités de pilotage national de ce programme ont évolué et reposent aujourd'hui sur trois principes :

- la définition d'une base de financement « socle » qui permet la reconduction des dispositifs existants ;
- l'attribution de moyens nouveaux dans le cadre des plans de développement du logement adapté ;
- un recueil des insuffisances budgétaires éventuelles liées à la mise en œuvre du dispositif hivernal, en vue d'une attribution de crédits en fin d'année.

Le montant de ce programme a progressé entre 2018 et 2019 : à périmètre comparable, les moyens alloués ont progressé de 5 %, passant de 162M€ à 171M€. Bien que ces moyens ne paraissent jamais suffisants au regard des dispositifs à mettre en place pour répondre aux besoins de la population vulnérable, l'État reste mobilisé :

- en assurant la pérennisation de 870 places d'hébergement d'urgence au sortir de cet hiver (ce qui porte le parc d'hébergement d'urgence régional à 8 326 places) ;
- en poursuivant le plan de développement du logement adapté en créant des places de pension de famille (près de 1 000 places dans la région sur 5 ans dont 229 programmées en

ouverture cette année) et des places en logements dits « d'intermédiation locative » (+ 969 places pourront ouvrir cette année) ;

- en allouant des moyens en forte progression (multiplié par 7,5) pour les maraudes. Ce dispositif de maraudes prend une importance particulière durant la période hivernale, mais aussi en ce moment même, avec la période de canicule qui nécessite une attention particulière en direction des personnes les plus vulnérables.

Au-delà des moyens mentionnés, l'État mobilise d'autres crédits (à hauteur de 1,765 M€) en direction des territoires de mise en œuvre accélérée de la Stratégie logement d'abord.

Enfin, M. Vauterin félicite l'AURA-HLM et la métropole de Lyon qui ont organisé, avec l'USH et Housing Europe, le deuxième festival international du logement social qui s'est tenu du 4 au 8 juin, avec de nombreux évènements organisés sur Lyon et la région.

M. Vidal (président de l'AURA-HLM) remercie à ce titre les organisateurs du festival international du logement social mais aussi les partenaires (Caisse des dépôts, Action logement) et les acteurs privés. Plus de 5 000 personnes, venues de 30 pays différents, ont participé à ce festival (la première édition à Amsterdam avait réuni 1 500 participants). Cette manifestation a nécessité un très gros travail préparatoire. Elle a permis de riches débats autour de la triple thématique : « Une planète pour demain, une ville pour tous, un logement pour chacun ».

Mme Aubin-Vasselin (directrice de l'habitat, Métropole de Lyon) s'associe aux propos de M. Vidal et indique que le festival doit s'inscrire dans la durée et que la dynamique doit être poursuivie. Le logement social doit être porté aux agendas des prochains calendriers européens, en s'appuyant sur les 600 signatures recueillies par l'Appel de Lyon « pour une société du logement abordable ». Par ailleurs, la métropole de Lyon a annoncé en mars le lancement d'un plan d'urgence pour le logement abordable, avec, entre autre, la création d'un Office foncier solidaire métropolitain (OFS) d'ici la fin d'année.

Le diaporama de cette séance est consultable sur le site internet de la DREAL : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/le-comite-regional-de-l-habitat-et-de-l-a2684.html>

1- Actualités

M. Vauterin présente quelques parutions récentes en région, et rappelle que le CRHH comprend non seulement trois instances réglementaires (plénier, bureau et CHAL), mais également des actions d'animation associées prenant la forme de séminaires (1 par an), d'ateliers (5 à 6 par an) et de rencontres thématiques, ces dernières actions étant ouvertes à un public élargi. Le prochain séminaire se tiendra le 2 octobre et traitera du logement abordable et plus particulièrement de la place du bail réel solidaire et des organismes de foncier solidaire dans les marchés locaux de l'habitat.

Plan d'investissement pour le logement social (2020-2022)

M. Vauterin rappelle que le secteur du logement social est engagé dans une réforme profonde (mise en place en 2018 de la réduction de loyer de solidarité, hausse de la TVA...) et qu'en parallèle, la loi ELAN exige un regroupement des bailleurs avec un seuil minimal de 12 000 logements gérés. Après

plusieurs mois de négociation, les représentants du logement social ont signé avec le Gouvernement un Pacte visant à accompagner pour la période 2020-2022 l'effort de construction et de rénovation demandé aux bailleurs.

Parallèlement, l'État et Action Logement ont signé un avenant à la convention quinquennale 2018-2022 pour mettre en place un Plan d'Investissement Volontaire sur la période 2020-2022, dont une part importante est dédiée à l'accompagnement des bailleurs sociaux.

Ces deux accords permettent de donner de la visibilité aux acteurs à travers un cadre financier stabilisé pour les trois prochaines années.

Mme Barrot (Secrétaire Générale, Banque des Territoires) rappelle que la caisse des dépôts vient en appui des politiques publiques avec la mise en place de prêts et de mesures d'accompagnement. Elle présente les outils et moyens financiers mis en œuvre par la Banque des Territoires pour accompagner la transformation du secteur du logement social, avec des mesures financières à hauteur de 20Md€ inscrites dans les plans logement 1 et 2 sur la période 2018-2022.

Certains dispositifs sont nouveaux, comme l'allongement général de la dette ou la recomposition avec des taux fixes. Pour les zones les plus tendues, des prêts fonciers sont désormais possibles. Le bailleur peut également souscrire des titres participatifs : identifiés comme des quasi-fonds propres, ces titres peuvent être souscrits par les offices sans ouverture de droits dans leur gouvernance.

D'autres dispositifs sont améliorés, comme l'éco-prêt.

En résumé, le dispositif est donc enrichi et amélioré et les bailleurs ont un panel d'outils à leur disposition. La banque des territoires présentera l'ensemble de ces outils de manière plus détaillée aux bailleurs sociaux.

M. Bonnet (Directeur régional, Action Logement Services) présente les 7 axes prioritaires du plan d'investissement volontaire mobilisant une enveloppe de 9Mds d'€ :

- subventions aux propriétaires bailleurs et occupants pour la rénovation énergétique des logements (1 Md€)
- prime à la mobilité au bénéfice des salariés en vue d'accompagner un rapprochement entre leur logement et leur lieu de travail (150 M€)
- subvention aux travaux d'adaptation au vieillissement de logements privés et création d'une foncière dédiée à la rénovation des EHPAD publics et non lucratifs et au soutien de leurs gestionnaires (1,55 Md€)
- création d'une foncière pour transformer des bâtiments de bureaux et locaux vides en logements sociaux et intermédiaires, en zone tendue (1,2 Md€)
- améliorer l'habitat dans les territoires d'Outre-mer (1,5 Md€)
- fonds propres pour soutenir la croissance de l'offre de logements sociaux et intermédiaires de qualité adaptée aux besoins de chacun, et accompagner le mouvement HLM dans son effort de restructuration (2,72Md€)
- financement de la lutte contre l'habitat dégradé voire indigne où vivent de nombreux salariés, et démolition des logements sociaux obsolètes dans les zones détendues (945 M€).

Ce Plan d'Investissement Volontaire inclut également un soutien déterminant au secteur du logement social avec une subvention de 900 M€ versée sur 3 ans au Fonds National des Aides à la Pierre (FNAP), afin de contribuer à l'amélioration de l'équilibre d'exploitation des bailleurs sociaux.

Enfin, le conseil d'administration du 27 juin a validé un plan d'intervention d'urgence de 20M€ pour intervenir auprès des salariés et agriculteurs touchés par les violents orages du mois de juin dans les départements du sud de la région.

Mme Motte (VP CA du Pays Voironnais) remercie, au nom du maire de Voiron, Action Logement pour les financements apportés dans le cadre du programme Action Cœur de Ville.

2 - Point sur la « lutte contre l'habitat indigne »

Mme Bauregard (DREAL) rappelle que la circulaire du 8 février 2019 relative au renforcement et à la coordination de la lutte contre l'habitat indigne vise à :

- améliorer le fonctionnement des PDLHI : conforter la mise en place de sous-préfets référents, désigner des magistrats référents, renforcer les actions menées ;
- mettre en place un plan pluriannuel de lutte contre l'habitat indigne dans chaque département : exposer les actions prioritaires, décliner des objectifs annuels ;
- renforcer l'efficacité du traitement judiciaire.

Une synthèse régionale présentant les plans départementaux pluriannuels de lutte contre l'habitat indigne a été envoyée aux membres du CRHH en amont de la réunion. Le préfet de région transmettra prochainement cette synthèse au Ministre du Logement, accompagnée des observations et réactions des membres du CRHH.

Mme Domenach (Directrice Soliha) souligne les points suivants :

- quand un cas d'habitat indigne est repéré, la coordination des acteurs fonctionne. Le problème est que les associations n'ont pas les moyens de traiter l'habitat indigne dans certains territoires. Il y a donc un besoin d'outils opérationnels et d'enveloppes financières dédiées.
- il continue de se créer de l'habitat indigne tous les jours car il y a une demande importante pour de l'habitat pas cher, même s'il s'avère dangereux. L'allocation accession logement a été supprimée par ailleurs, fragilisant la solvabilisation des ménages.
- l'habitat indigne ne se traite pas comme de la rénovation énergétique. Cela nécessite des compétences et du temps, notamment un accompagnement social important.
- dans certains territoires, comme l'Ardèche, il n'y a plus d'outils opérationnels pour repérer et traiter l'habitat indigne, ce que l'on peut regretter.

M. Chosson (chargé de mission, MRIE) souhaite savoir s'il y a une définition consensuelle de l'habitat indigne.

Mme Brossard (fondation Abbé Pierre) rappelle que la fondation propose des outils tels que le microcrédit pour aider les propriétaires occupants à travers le programme national « SOS Taudis ». Certaines collectivités se désengagent du sujet habitat indigne, et c'est inquiétant (le PIG lutte contre l'habitat indigne de l'Ardèche a en effet été interrompu fin 2018). Mme Brossard affirme également l'intérêt des MOUS sur le sujet de la lutte contre l'habitat indigne.

Mme Motte (VP à la CA du Pays Voironnais) indique que beaucoup de mesures sont prévues pour l'habitat indigne mais il faudrait s'attaquer en priorité aux marchands de sommeil (pas ou peu de suivi des poursuites judiciaires). Par ailleurs, il serait intéressant d'avoir un retour d'expériences sur le permis de louer.

La DREAL apporte les réponses suivantes :

- l'habitat indigne est défini comme un habitat qui met en danger la santé et la sécurité des occupants. On distingue en général 3 cas : l'insalubrité, le péril et l'incurie (exemple : accumulation d'objets, de déchets...).
- on peut en effet regretter le retrait de certaines collectivités sur le sujet mais il s'agit là d'arbitrages financiers.
- si des cas d'habitat indigne continuent à voir le jour, la réforme du corpus réglementaire vise justement à lutter contre les marchands de sommeil. Cela reste complexe car il y a une quinzaine de polices à coordonner.
- l'opérationnalité du permis de louer est à tester en effet (et à réserver sur une zone où l'on est en capacité d'en assurer le suivi).

M. François (ARTAG) souligne l'intérêt des MOUS avec une temporalité suffisante pour faire aboutir des solutions d'habitat adapté, et interpelle sur les situations de logement de certaines familles issues de la communauté des gens du voyage assimilables à de l'habitat indigne (en citant le cas d'une famille installée depuis 30 ans sans eau ni électricité avec des personnes âgées et de jeunes enfants).

Mme Court (VP à la CA Loire Forez) considère que beaucoup d'outils existent mais qu'il est parfois difficile d'identifier la procédure à privilégier. Pour les maires, il est compliqué de savoir si les cas rencontrés relèvent du péril, de l'indignité, du règlement sanitaire départemental (RSD)...

M. Auray (VP à la CA Ouest Rhodanien) indique que les propriétaires bailleurs devraient pouvoir bénéficier des mêmes aides que les propriétaires occupants. M. Auray remercie par ailleurs l'État pour les subventions Anah accordées à l'EPCI.

La DREAL apporte les réponses suivantes :

- dans les réflexions en cours, il y a bien la volonté de simplifier la lutte contre l'habitat indigne pour les différents acteurs. Traiter l'habitat indigne est compliqué et nécessite de mettre en effet tout le monde autour de la table.
- le dispositif Denormandie est un outil à mobiliser vis-à-vis des propriétaires bailleurs.
- sur la temporalité des MOUS et des gens du voyage, ce sujet n'était pas remonté jusque-là mais c'est un point à prendre en compte en effet, en lien avec les conseils départementaux.

M. Vauterin conclue ce point en indiquant que le préfet de région prendra en compte les réactions du CRHH pour accompagner la transmission de la synthèse régionale présentant les plans départementaux.

3 - Programmation parc public : démolitions de logements sociaux, logements étudiants, pensions de famille, cadrage régional sur le financement du développement de l'offre nouvelle en QPV

Mme Mathonnet (DREAL) présente la liste des 20 opérations de démolitions de logements sociaux retenus en région pour 2019 sur la base des critères validés par le CRHH plénier. 615 logements seront ainsi démolis, avec une subvention plafonnée à 4 180€ par logement.

Au final, 40 % des besoins remontés ont pu être satisfaits avec l'enveloppe régionale dédiée de 2,5M€.

Pour mémoire, les opérations de démolition éligibles sont situées en zones détendues (B2/C), hors ANRU.

Suite au plan national « 60 000 logements étudiants », 1 064 PLS ont été fléchés pour Auvergne-Rhône-Alpes en 2019 (CA du FNAP du 8 mars 2019). La répartition suivante est soumise au vote du CRHH, en précisant qu'il s'agit d'une « sous programmation » qui vient s'insérer (et non se rajouter) à celle déjà présentée au mois de mars en CRHH :

- Métropole de Lyon : 944 logements étudiants
- DDT 26 : 80 logements étudiants
- Grenoble-Alpes-Métropole : 40 logements étudiants

Une gouvernance régionale est en cours d'installation pour la mise en œuvre du plan « 60 000 logement étudiants ». Elle s'appuiera sur les instances locales existantes.

Dans le cadre du plan « Logement d'abord », et suite à la fixation d'objectifs par le CA du FNAP du 8 mars 2019, il est proposé au vote du CRHH la programmation suivante sur les pensions de famille :

- conseil départemental Allier : 40 PLAI
- DDT 26 : 22 PLAI
- Grenoble Alpes Métropole : 59 PLAI
- Clermont Auvergne Métropole : 25 PLAI
- DDT 63 : 25 PLAI
- Métropole de Lyon : 25 PLAI

Soit un total en région de 196 PLAI.

Enfin, il est rappelé le principe selon lequel il n'est pas prévu de financement du développement de l'offre nouvelle de logements locatifs sociaux (PLAI et PLUS) dans les quartiers prioritaires de la ville et en territoires de veille active dotés de plus de plus de 50 % logements sociaux. Cependant, il est possible de déroger à ce principe selon certains critères définis dans un cadrage régional (*document reçu en amont de la séance*). Le bureau du CRHH a été concerté sur ce cadrage aujourd'hui soumis au vote du CRHH plénier.

M. Raineri (Directeur de l'habitat, Saint-Étienne Métropole) remercie la DREAL pour la prise en compte de certaines remarques formulées par Saint-Étienne Métropole dans le cadre la concertation menée sur le cadrage régional. En revanche, le fait que la dérogation ne soit possible que si le nombre de PLUS-PLAI proposé dans une opération est inférieur à 35 % du nombre de logements total pose problème. Sur le territoire métropolitain, il est difficile de produire du logement privé. Il y a également des opérations de démolition reconstruction. Le nombre de logements sociaux est donc parfois en baisse mais avec une volonté de diversification.

M. Raineri indique avoir mandat de son vice-président pour émettre un avis défavorable sur le cadrage régional.

M. Scarpari (LCA-FFB) souhaite savoir s'il est possible de dépasser les 1 064 logements étudiants en région. Par ailleurs, il souhaite savoir s'il y a un moyen d'agir sur les délégataires qui refusent d'accorder des PLS étudiants.

Mme Aubin-Vasselin (directrice de l'habitat, Métropole de Lyon) indique que le préfet de région a participé très récemment au COPIL pensions de famille organisé par la métropole. La métropole et la DIHAL ont validé le fait que la métropole devrait doubler son parc (actuellement proche de 450). Or il est proposé aujourd'hui un objectif de 25 pensions de famille à la métropole, soit un très fort décalage entre les ambitions et les objectifs.

M. Vacher (conseil départemental Allier) attire l'attention sur le fait que pour les dérogations en QPV, les projets sont des projets globaux et qu'il faut donc avoir un regard spécifique sur ces opérations (on n'est pas sur du « 1 pour 1 »).

La DREAL apporte les réponses suivantes :

- concernant la programmation pour les logements étudiants, l'objectif de 1 064 PLS est ambitieux mais peut être dépassé.
- pour l'offre nouvelle en QPV, le critère de 35 % a été proposé dans un souci de diversification. Il faut rappeler que les critères seront discutés opération par opération. Si une opération est envisagée en QPV, il est important d'en informer la DDT le plus en amont possible puisque le principe général est de ne pas produire de logements locatifs sociaux dans ces quartiers.
- pour les pensions de famille, l'objectif fixé aujourd'hui à la métropole de Lyon est en effet relativement faible par rapport aux besoins. La DREAL et la DRDJSCS feront remonter à la DHUP et à la DGCS les besoins en crédits de fonctionnement pour de nouveaux projets pensions de famille.

Avec 0 vote d'abstention et 0 vote défavorable, **le CRHH donne un avis favorable à la programmation des logements étudiants.**

Avec 1 vote d'abstention et 0 vote défavorable, **le CRHH donne un avis favorable à la programmation des pensions de famille**

Avec 0 vote d'abstention et 1 vote défavorable (Saint-Étienne Métropole), **le CRHH donne un avis favorable au cadrage régional sur le financement du développement de l'offre nouvelle en QPV.**

4- Animation régionale des SIAO

M. Barruel (directeur adjoint de la DRDJSCS) rappelle les 4 missions confiées aux services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO).

Un système d'information (SI-SIAO) est déployé sur l'ensemble du territoire national et enregistre l'offre et la demande en intégrant les éléments de l'évaluation sociale des demandeurs. Les enjeux du SI-SIAO sont les suivants :

- centraliser l'offre et la demande d'hébergement et de logement ;
- suivre les parcours résidentiels des usagers sur l'ensemble du territoire ;
- produire des données d'observation sociale.

La DGCS investit 2M€ sur 4 ans pour le SI-SIAO, et 30 informaticiens sont mobilisés. La DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes est elle aussi très investie dans la refonte du SI-SIAO et participe au groupe de travail national.

Une circulaire du 17 décembre 2015 prévoit d'harmoniser les pratiques et les outils utilisés dans chaque département. En région, trois méthodes de travail sont mises en œuvre :

- un club rassemblant les SIAO et les DDCS pour partager les actions innovantes ;
- des ateliers thématiques ;
- des échanges plus classiques avec les SIAO.

Cette animation régionale revêt plusieurs enjeux :

- fiabiliser les données et permettre d'opérer des comparaisons (avec notamment la question des demandes non pourvues qui est un sujet en soi) ;
- gagner en productivité dans un contexte de rationalisation des moyens ;
- rendre compte de l'atteinte des objectifs fixés par l'échelon national.

L'harmonisation régionale passe par exemple par la formulation de consignes pour saisir les enquêtes, par l'identification des sources d'information au reporting...

L'animation a également pour objectif de développer la fonction d'observation sociale au niveau départemental comme régional.

M. Rival (VP à la CA Porte de l'Isère) rappelle que la loi ne permet plus d'expérimenter la territorialisation des SIAO. Cela est regrettable car il faut bien partir des besoins pour trouver des solutions.

Mme Gautherin (Directrice de la DDCS 38) répond que ce sujet a fait l'objet de nombreux échanges entre la CAPI et la DDCS. Il était nécessaire de mettre en place un SIAO départemental, conformément à la loi. Mais cet observatoire n'est pas incompatible avec de l'observation locale souhaitée par certaines collectivités.

5 - Travaux d'enquête conduits par la MRIE fin mars sur les personnes à la rue

M. Chosson (chargé de mission à la MRIE) présente les résultats (non définitifs) d'une enquête menée sur Lyon et Villeurbanne auprès de personnes à la rue. Les résultats définitifs de cette enquête, financée par la métropole de Lyon et la fondation Abbé Pierre, sont prévus à l'automne 2019.

Il est précisé que l'objectif n'était pas de dénombrer le nombre de personnes à la rue mais bien de savoir qui sont ces personnes.

D'un point de vue méthodologique, Lyon et Villeurbanne ont été découpées en zones et toutes les personnes, statiques ou non, ont été interrogées. Au total, 781 personnes ont été interrogées et 280 ont refusé de répondre aux questions.

Dans le diaporama sont présentés les principaux résultats de l'enquête : situations très diverses des personnes interrogées (beaucoup de jeunes et de femmes, mais aussi des couples, des familles), l'importance de l'hébergement de fortune et de la rue, des personnes sans logement mais pas en errance pour autant, des aspirations très raisonnables formulées (voire minimalistes)...

En conclusion, M. Chosson indique qu'il faut agir contre 2 fléaux : l'attente et l'isolement.

- l'attente qui empêche la mise en place d'un accompagnement, et risque d'entamer la confiance des personnes dans les institutions.
- les personnes isolées sont nombreuses ... et leur attribuer un logement individuel n'est pas une réponse en soi à ce problème.

Ainsi, il faut que l'accès au logement soit un point de départ, et non une finalité.

Par ailleurs, il faut soutenir la relation avec les professionnels :

- l'action sociale demande du temps, des moyens, si on veut dépasser la logique habituelle d'accompagnement en dispositifs
- les professionnels sont en demande « d'aller-vers »

Pour beaucoup de personnes enquêtées, il faut un logement pour avoir un emploi, ou un emploi pour avoir un logement ; les deux étant complètement liés.

Mme Gautherin (Directrice de la DDCS 38) souhaite savoir si la question de la situation administrative a été posée.

M. Chosson indique que la question n'a pas été posée directement. Le sujet a été abordé par des questions ouvertes. Pour les personnes qui ne sont pas en règle (sans papier...), cela ressort en général dans les réponses. Mais il n'a pas été possible d'exploiter cette donnée comme les autres catégories.

M. Barruel remercie la MRIE et indique que ce travail très riche va pouvoir alimenter les travaux de la métropole de Lyon et de la fédération des acteurs de la solidarité (FAS), notamment dans le cadre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté.

La séance est levée.

Le prochain CRHH plénier est programmé jeudi 12 décembre matin.